

FIP Avantage ISF II

Informations financières au 31/12/2021

Notre méthode de valorisation a été adaptée pour tenir compte des impacts évaluable à ce jour de la situation sanitaire. Toutefois, des incertitudes subsistent pour l'ensemble des PME du portefeuille, quant à leur atterrissage sur l'exercice en cours mais également quant à leurs prévisions d'activité sur les années à venir.

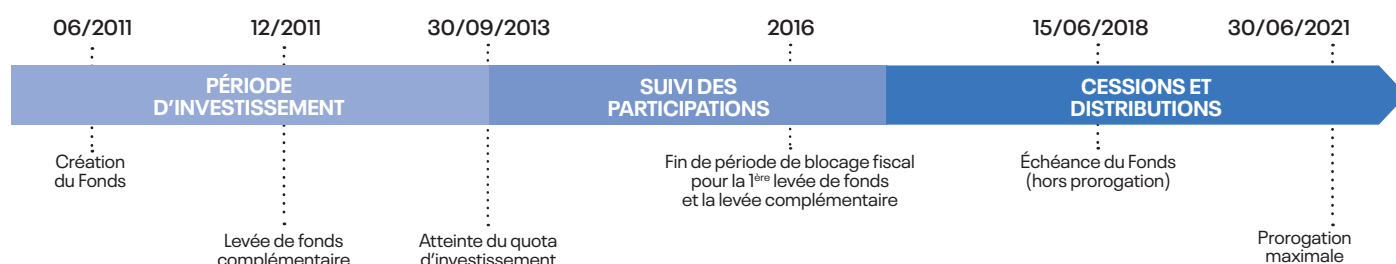
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FR0011017052
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine
Taux de réduction fiscale	42,5% ISF
Dépositaire	CACEIS BANK
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 31/12/2021	4
Statut	Depuis le 30/06/2021 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 31/12/2021 (distributions incluses)	198,94€
Performance depuis l'origine	-60,21%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus ⁽¹⁾	-30,80%

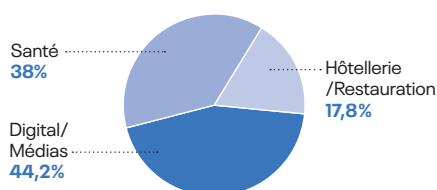
DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
31/10/2019	100,00€	20%

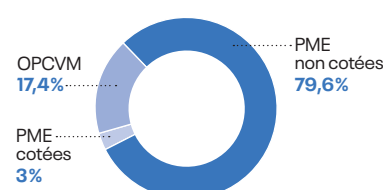
HORIZON D'INVESTISSEMENT



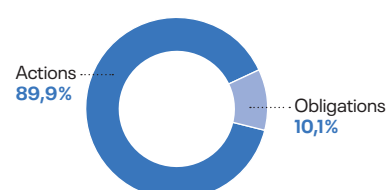
RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



⁽¹⁾ Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds ⁽²⁾
Planet Cards	Carterie personnalisable en ligne	Occitanie	10%
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	Île-de-France	10%
Tommy's Diner	Restauration	Occitanie	5,2%
Autres			1%

⁽²⁾ calculé sur les souscriptions initiales.

PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
Hemopharm	Fabrication de matériel destiné au prélèvement et à la conservation du sang	2014	Moins de 1x
Sanimat Santé	Télécardiologie	2014	Moins de 1x
Groupe Oméga	EHPAD	2016	Entre 1,5 et 2x
Medtech	Robots chirurgicaux	2016	Entre 3 et 4x
Biocos	Produits cosmétiques	2018	Moins de 1x
Berges de Losa	Hôtellerie de plein air	2018	Entre 1,5 et 2x
Nap	Distribution de produits de diversification auprès des commerces de presse	2019	Entre 1,5 et 2x
TKB	Distribution d'ustensiles de cuisine	2019	Moins de 1x
Onefield*	Services informatiques de proximité	2020	Entre 1 et 1,5x
Oonetic - Buybox	Pionnier de la carte cadeau dématérialisée et omnicanale	2020	Entre 1 et 1,5x
I2A - Intelligence Artificielle Applications	Édition de logiciels et instruments destinés aux laboratoires d'analyses médicales	2021	Entre 1 et 1,5x
France Perfusion	Perfusion et nutrition à domicile	2021	Moins de 0,5x

VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
Année de création	Grandeur constatée	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2011	VL+distributions	508,46 €	471,84 €	444,38 €	373,87 €	391,05 €	344,31 €	303,08 €	260,42 €	181,96 €	198,94 €
	Montant des frais	22,68 €	41,34 €	63,87 €	70,15 €	111,29 €	147,43 €	168,04 €	184,17 €	199,54 €	222,36 €

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
 - le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
 - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
- La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
 - la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
 - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 31 décembre 2021, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistre depuis sa création une moins-value de 96€ par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 21 PME a réalisé depuis sa création 17 cessions totales ou partielles ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value ne couvre toutefois pas totalement les effets de 3 défaillances sur les secteurs de la santé, du bien-être et de la distribution spécialisée. Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre affichent, quant à eux, une moins-value latente de 52 € par part.

Sur le semestre écoulé, les titres de la société Intelligence Artificielle Applications - I2A ont été cédés en plus-value par rapport à la dernière valorisation. A l'inverse, les titres de la société France Perfusion ont été cédés en moins-value. Parallèlement, à la suite des difficultés rencontrées par la société Tommy's Diner pendant la crise sanitaire (fermeture des restaurants), un plan de sauvegarde a été déposé au Tribunal de Commerce. Dans le cadre de ce plan, une partie des titres détenus par le Fonds a été abandonnée. En contrepartie, une restructuration du capital a été réalisée afin que les acteurs financiers détiennent 40% du capital de la société. Ces opérations vont permettre au Groupe d'envisager un redémarrage de l'activité.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie. Aucun redressement de la valeur liquidative n'est malheureusement envisagé et aucune distribution ne peut être réalisée à court terme.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

**Il est à noter que le groupe Proxiserve a engagé une procédure contentieuse en avril 2020 envers l'ensemble des anciens actionnaires du groupe Onefield, en vue d'obtenir l'annulation de la vente. Cette procédure est fondée sur la déclaration de l'acquéreur de la découverte de différences qu'il considère comme significatives entre les résultats 2019 annoncés avant l'acquisition et la clôture définitive des comptes. Nous contestons, ainsi que l'ensemble des actionnaires cédants, le fond et la forme de cette procédure engagée par Proxiserve et mettons en œuvre l'ensemble des mesures possibles, avec le concours de nos conseils. De nouveaux jeux de conclusion ont été échangés sur le 1^{er} trimestre 2022 reportant ainsi la date estimée de plaidoirie sur le second semestre 2022. Il est important de souligner que cette procédure contentieuse s'est accompagnée d'une décision de saisie conservatoire des sommes perçues et des comptes titres détenus par les Fonds, ne nous permettant pas à la date des présentes d'envisager de procéder à la liquidation des Fonds dans les délais réglementaires. Par prudence, nous avons appliqué une décote de 15 % sur le prix de vente.*

M-CAPITAL

PARIS | 26, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028